

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 19 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

NOR : *EQU0510311A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Vu le décret n° 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 modifié portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 23 mai 2005 portant organisation du service central de l'inspection du travail des transports,

Arrête :

Article 1^{er}

Le présent arrêté a pour objet d'annuler et de remplacer, dans l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 susvisé, la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à l'inspection générale du travail des transports.

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 17 mai 2005 et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Article 3

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait à La Défense, le 19 septembre 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice
générale
du personnel et de l'administration :
*Le chef de mission des études
et des rémunérations,*
J. Le Dall

**Annexe à l'arrêté du 19/09/2005 fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire
des 6^e et 7^e tranches de l'enveloppe Durafour**

INSPECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL DES TRANSPORTS				
Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service ou sous-direction
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Lille
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Rouen
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Rennes
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	DRTT Direction régionale du travail des transports - Nantes
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	DRTT Direction régionale du travail des transports - Orléans
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Bordeaux
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Toulouse
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Montpellier
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Marseille
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	DRTT Direction régionale du travail des transports - Lyon
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	DRTT Direction régionale du travail des transports - Dijon
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Châlons-en-Champagne
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Nancy
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Direction régionale du travail des transports - Paris
B	1	15	Gestion de personnel cat. A	Secrétariat général
B	1	15	Recueil et synthèse de données statistiques	Secrétariat général
B	1	15	Chargé de formation et de veille juridique	Secrétariat général
Total B	17	255		